

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.

Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Rapport N° 37

INFORMATION SUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR REGENSBURG

Par délibération du 20 juin 2019, le Conseil municipal de Clermont-Ferrand a été informé de l'opération en préparation sur l'îlot urbain installé autour de la place Regensburg. La réflexion qui accompagne la mutation du secteur y est décrite, sur la base de la transformation de l'ancien foyer

Home Dôme en un programme immobilier porté par la société Eiffage, complétée par une démarche de concertation sur la reconfiguration des espaces publics.

Initiée en 2018 par la commune, cette consultation du public a permis de qualifier les grands attendus du projet sur le cœur de quartier, désormais repris au sein du programme d'aménagement établi par Clermont Auvergne Métropole.

En outre, au regard des fonciers maîtrisés par la Ville, considérant la dynamique urbaine en cours sur le secteur accueillant projets de logements et requalification des espaces publics et compte tenu du recensement des besoins en matière d'accueil de population scolaire sur le centre-ville, la Ville étudie actuellement l'implantation d'un nouvel équipement scolaire sur le quartier.

Dans ce contexte d'étroite collaboration entre Ville et Métropole, l'année 2022 constituera un temps fort dans la préparation des opérations, avec la poursuite des études de faisabilité pour le nouvel équipement scolaire et le lancement de l'appel à concourir pour la maîtrise d'œuvre des espaces publics. Dès le début de l'année prochaine, le dialogue avec les habitants sera également relancé autour du projet, sous de nouvelles formes, mêlant urbanisme transitoire, activation de site (rencontres événementielles, implantations ponctuelles) et tests d'usages, afin de maintenir un niveau important de contribution et de participation.

En matière d'aménagement des espaces publics, le programme s'articule autour de trois objectifs directeurs, notamment identifiés lors de la concertation menée en 2018 :

- générer une ambiance urbaine apaisée et identifiable, dans un espace public partagé à hauteur d'enfants ;
- développer une approche environnementale globale et concrète, affirmant la place centrale du végétal ;
- assurer la qualité et la pérennité de l'aménagement et, par ce biais, contribuer au confortement des équipements et services du quartier.

Chacun de ces objectifs se décline au sein du programme par des enjeux thématiques, précisant les cibles en matière de mobilité (augmentation de la place des modes actifs et amélioration de l'accessibilité aux transports publics...), de présence de la nature en ville (augmentation des surfaces végétalisées, lutte contre l'effet d'îlot de chaleur...) ou encore d'usages (espace de rencontre intergénérationnel, amélioration des liaisons entre services et logements...).

Concernant la programmation de l'équipement scolaire, cette nouvelle configuration permettra de répondre, de façon échelonnée, aux besoins d'accueil identifiés sur le court et le moyen terme dans la zone tendue du centre urbain, tant sur les sections de maternelle et d'élémentaire, par la création de 10 nouvelles classes au total. La répartition entre le site existant d'Aristide Briand et un nouveau site à concevoir permettra d'optimiser les locaux et d'intégrer l'ensemble des enjeux associés aux besoins du périscolaire et des centres de loisirs. L'exemplarité en matière de durabilité et sobriété énergétique sera également mise en avant par le nouvel équipement, dont le programme vise la haute qualité environnementale.

Enfin, la complémentarité entre les deux sites scolaires et les espaces publics attenants, notamment en terme de desserte et de jonction, profitera de la concomitance des périodes d'études sur les deux projets, afin de présenter un environnement apaisé et qualitatif à proximité des équipements accueillant du jeune public.

L'ensemble de ces composantes d'aménagement et de déploiement d'équipements publics et de services constituent une véritable opération de renouvellement urbain qui permettra, à l'horizon 2025, de révéler le potentiel urbain du quartier tout en respectant son caractère d'îlot de proximité.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé :

- de prendre acte de cette information.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 janvier 2022

Pour Le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Urbanisme, Aménagement et
Architecture



Grégory BERNARD

